



## MRC DU HAUT-RICHELIEU

**Comité formé pour gérer le Fonds pour la protection,  
la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu  
et des milieux humides associés**

**PROCÈS-VERBAL  
Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2022  
10h00**

---

Réunion du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés (Fonds), tenue en visioconférence et en personne mardi le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 10h00 au siège social de la MRC du Haut-Richelieu situé au 380, 4<sup>e</sup> Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, à laquelle sont présents le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les membres suivants :

Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle, M. Sylvain Raymond, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Mme Renée Gagnon, directrice générale du CIME Haut-Richelieu, M. Marcel Comiré, directeur des projets spéciaux du COVABAR et Mme Cynthia Gagnon, urbaniste de la MRC du Haut-Richelieu.

Également présent: M. Sylvain Lapointe, directeur général du COVABAR, à titre d'observateur.

Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu agit à titre de secrétaire.

Le comité siègeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

### **1.0 Mot de bienvenue**

M. Réal Ryan, président du comité, souhaite la bienvenue à tous les membres.

### **10h00 Ouverture de la réunion**

### **2.0 Projet d'acquisition d'un boisé sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu par CIME du Haut-Richelieu**

---

#### **Présentation du projet**

Le projet est présenté par Mme Renée Gagnon du CIME Haut-Richelieu. Une somme de 11 535\$ de l'enveloppe financière réservée à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu provenant du Fonds est sollicitée pour l'acquisition, à des fins de conservation à perpétuité, par CIME Haut-Richelieu, de la partie non cultivable du lot 4 314 817.

- Le site représente 3,28 ha de milieux humides.
- Il s'agit d'un marais à érables argentés, d'une érablière à érable argenté et d'un marais à quenouille et à scirpe où se trouvent quatre espèces susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables.
- La protection du site contribue au maintien d'un refuge pour la faune et la flore.

### 3.0 Discussions

Les membres du comité échangent sur le projet présenté par CIME Haut-Richelieu.

Il est d'abord demandé à Mme Renée Gagnon de préciser quels sont les avantages d'une acquisition dans un secteur faisant partie de la zone inondable 0-2 ans, où les possibilités pour un propriétaire en termes d'aménagement sont déjà très restreintes. Elle précise que ceux-ci sont nombreux :

- Protection à perpétuité;
- Reconnaissance du site à des fins de réserve naturelle facilitant l'octroi de certaines subventions;
- Processus simplifié pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes;
- Possibilité de réintroduction d'espèces rares.

M. Comiré précise que cette acquisition cadre avec les objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) du COVABAR.

M. Lemaistre-Caron mentionne qu'il serait intéressant de proposer une mise en valeur du site pour un accès aux citoyens.

Mme Bouchard demande s'il s'agit de l'unique projet d'acquisition de CIME sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Mme Renée Gagnon précise que CIME est propriétaire de plusieurs terrains, notamment dans le Grand-Bois-de-Saint-Grégoire et à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

M. Ryan demande si le prix d'achat du terrain est plus élevé que celui de la valeur municipale. Il est précisé que le prix est déterminé par un évaluateur et qu'il est généralement un peu plus élevé que la valeur municipale.

Mme Renée Gagnon indique que les bonnes pratiques en matière de conservation demandent que 20 % de la valeur de la propriété soient conservés dans un fonds de gestion.

Mme Cynthia Gagnon termine en précisant que le projet cadre parfaitement avec les objectifs du Fonds, mais également avec le Plan de protection des milieux humides et hydriques (PRMHH) en cours d'élaboration par la MRC.

Mme Renée Gagnon de CIME Haut-Richelieu quitte la réunion, considérant que le projet concerne son organisme.

### 4.0 Recommandation

Les membres présents recommandent à l'unanimité l'octroi de l'aide financière du Fonds à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la réalisation du projet d'acquisition par CIME Haut-Richelieu.

## 5.0 Bilan du fonds

Le bilan du Fonds indiquant le solde disponible pour chaque municipalité est présenté. Il est précisé que toute documentation concernant le Fonds et le suivi administratif et financier est disponible sur le site web de la MRC, soit :

- Règlement 463 - Création du comité
- Règlement 481 - Remplace le règlement 463
- Constitution et Régie interne
- Projets présentés
- Bilan financier de l'utilisation des fonds
- Procès-verbaux des réunions
- Résolutions relatives au Fonds

## 7.0 Levée de la réunion

La réunion du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés est levée.



---

Réal Ryan, président



---

Joane Saulnier, secrétaire